



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Délibération N°2024/19

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 04/07/2024, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. CARRERE F., BARON P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y.

Mmes BARROUILLET M.P., BATS C., BERGES G., DEYRIS G., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusés : Mme DUPONT N.,  
Mr BOURDEAU P. donne pouvoir à B. Dufau.  
Mr LOUBERE Ch. donne pouvoir à H. Cazeaux

-----oooOooo-----

**Objet : Proposition de mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre.**

Le Conseil Municipal de la commune de Campagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la commune envisage de construire un ensemble immobilier pour héberger des praticiens de santé,

Considérant le besoin de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation de ce chantier.

Considérant la proposition de mission soumise par la SATEL, d'un montant de 5 300€ HT, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la désignation d'un maître d'œuvre,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,**

- Accepte la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 5 300 € HT, pour la désignation d'un maître d'œuvre par la SATEL.
- Autorise Mr le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.
- Charge Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
CARRERE Frédéric

Le Secrétaire de séance,  
DUFAU Bertrand